


Mai 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante neuvième session

Rome, 28-30 mai 2012

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2012-2016 DU COMITÉ DES PRODUITS (CCP 12/INF/10)

Résumé

Le Plan d'action immédiat pour le renouveau de la FAO (PAI), adopté par la Conférence en 2008, prévoit l'élaboration de programmes de travail pluriannuels pour les organes directeurs. Ces instruments visent à améliorer l'efficacité de la gouvernance. En particulier, il est demandé aux organes directeurs, dans le cadre des actions 2.70 et 2.71, d'établir à chaque exercice biennal un programme de travail pluriannuel couvrant une période d'au moins quatre ans, pour examen par le Conseil et/ou la Conférence, conformément aux lignes de compte rendu respectives.

Le document contient le projet de Plan de travail pluriannuel du Comité des produits qui a été établi par le Bureau du Comité, avec le soutien du Secrétariat du Comité.

Mesures suggérées au Comité

- Le Comité est invité à examiner le projet de Plan de travail pluriannuel et à le modifier selon qu'il convient.
- Le Comité pourra s'il le souhaite approuver le Plan de travail pluriannuel convenu pour 2012-2016.

I. Objectifs généraux du Comité des produits pour 2012-2016

1. Le Comité des produits examine périodiquement les problèmes liés aux produits ayant une dimension internationale et effectue des enquêtes factuelles et interprétatives de la situation des produits de base dans le monde, en vue d'orienter une action concertée de la part des États Membres et de l'Organisation. Il donne des avis au Conseil sur l'ensemble du programme de travail de l'Organisation dans le domaine des marchés des produits agricoles de base, des questions de politiques agricoles et commerciales et des problèmes émergents liés aux marchés et au commerce des produits agricoles. Le Comité donne à la Conférence des avis fondés sur les faits et des recommandations concrètes sur des questions de politique et de réglementation, dans les domaines relevant de son mandat.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org.

II. Résultats pour 2012-2016

A. Stratégie, établissement des priorités et planification budgétaire

2. Résultat: L'Organisation s'appuie sur une stratégie claire, des priorités bien définies et des programmes structurés sur des questions relevant du mandat et des attributions du Comité.
3. Indicateurs et objectifs:
 - Une présentation succincte des nouveaux faits advenus dans les domaines relevant de son mandat a toujours lieu durant les sessions ordinaires du Comité des produits.
 - Les recommandations du Comité sur les aspects pertinents du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget figurent dans le rapport du Conseil.
4. Produits: Des recommandations claires, précises et consensuelles sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget pour l'Organisation examinés par le Conseil et définition d'une base solide pour ses orientations et ses décisions.
5. Activités:
 - Examiner la situation actuelle dans les domaines relevant de son mandat, y compris les questions revêtant une importance particulière pour la communauté internationale.
 - Examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité.
 - Formuler des recommandations claires, consensuelles, opportunes, soigneusement élaborées et applicables sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité.
 - Organiser, le cas échéant, des événements parallèles dans les domaines relevant des compétences du Comité.

B. Avis sur les questions de politique et de réglementation

6. Résultat: Sur la base des recommandations du Comité, la FAO, par le biais de la Conférence, et en tenant compte des priorités et des spécificités régionales, donne des avis clairs, pertinents et utiles sur les principales questions de politique et de réglementation se posant aux niveaux mondial et régional et dans les États Membres, dans ses domaines de compétence.
7. Indicateurs et objectifs:
 - Les États Membres bénéficient des délibérations du Comité des produits, en utilisant ses avis et ses recommandations pour guider leurs activités et leurs politiques au niveau national.
 - Des recommandations claires et concrètes sur des questions de politique et de réglementation figurent dans les rapports du Comité.
 - Des recommandations claires et spécifiques sont faites en temps utile par le Comité des produits à la Conférence en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation dans les secteurs relevant de son mandat.
8. Produits: des recommandations claires et consensuelles adressées à la Conférence sur les cadres, mécanismes et instruments de politique et de réglementation.
9. Activités:
 - Faire rapport à la Conférence sur les questions de politique et de réglementation découlant des délibérations du Comité.
 - Examiner l'état des accords et instruments internationaux pertinents, dans les domaines de compétence du Comité.
 - Se pencher sur les enjeux, nouveaux et récents, et recommander des politiques et des actions possibles pour les États Membres, la FAO et les autres parties prenantes concernées.

III. Planification efficace du travail du Comité des produits

10. Résultat: le Comité des produits travaille d'une manière efficace et efficiente, axée sur l'action et participative.
11. Indicateurs et objectifs:
- Les ordres du jour du Comité sont établis en étroite concertation avec les groupes régionaux et sont ciblés.
 - Les rapports du Comité des produits sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes; ils sont mis à la disposition des États Membres, du Conseil et de la Conférence en temps voulu.
 - Les documents du Comité des produits sont disponibles dans toutes les langues de la FAO quatre semaines avant l'ouverture de la session.
 - La continuité des activités et du travail du Comité est assurée d'une session à l'autre.
12. Produits:
- Programme de travail pluriannuel du Comité des produits adopté en 2012.
 - Rapport d'activité sur le Programme de travail pluriannuel du Comité des produits en 2014.
13. Activités:
- Veiller constamment à l'efficacité des dispositions relatives à l'établissement des ordres du jour et à la rédaction du rapport final.
 - Étudier des moyens d'améliorer la conduite des sessions, notamment mieux exploiter le temps à disposition.
 - Mettre au point une procédure claire pour l'élection et le fonctionnement du Bureau afin de mieux assurer la continuité d'une session à l'autre.
 - Cibler les événements parallèles sur des questions clés et des enjeux nouveaux.
 - Faciliter la coordination avec d'autres Comités techniques de la FAO, selon qu'il convient.

IV. Méthodes de travail

14. Le Comité appuie ses travaux sur l'examen et l'analyse périodiques des tendances mondiales en matière de marchés des produits agricoles, de politiques commerciales et des questions connexes dans le domaine de ses compétences. Ses méthodes de travail sont les suivantes:
- Contacts périodiques et concertation avec le Secrétariat du Comité des produits hébergé au sein de la Division du commerce et des marchés.
 - Collaboration avec les organes directeurs de la FAO et les organes statutaires pertinents sous les auspices de la FAO.
 - Liaison avec le Comité du programme sur des questions de stratégie et de priorité et avec le Comité des finances sur des questions financières et budgétaires.
 - Interaction avec d'autres organisations internationales actives dans les domaines relevant du mandat du Comité.
 - Activités ordinaires entre les sessions, avec l'aide du Président et du Bureau et avec le soutien proactif du Secrétariat.
 - Promotion et facilitation de la participation des organisations d'agriculteurs et de la société civile et du secteur privé, dans la mesure permise par les règlements et statuts de l'Organisation.